

Maison de l'histoire européenne : le Parlement doit d'abord rendre public le programme muséographique]



L'Institut dentaire Eastman - photo © SashM



Installer une « Maison de l'histoire européenne » à Bruxelles dans le parc Léopold et dans le quartier européen, pourquoi pas, si, après le Parlementarium, la pertinence de l'installation d'un deuxième équipement de communication du Parlement européen est démontrée en ces temps d'austérité. S'il s'agit également de susciter l'adhésion des citoyens européens à un projet politique qu'ils ne comprennent plus, est-il cohérent de le faire sans respecter un espace vert protégé situé dans un quartier particulièrement dense et encombré ? Nous attendons de ces institutions, que nous avons accueillies à Bruxelles avec bienveillance et au prix du sacrifice d'une part importante de notre cadre de vie, qu'elles respectent d'abord les valeurs et les devoirs qui fondent l'idéal européen, en particulier lorsqu'il s'agit de son patrimoine architectural et paysager, d'autant plus quand il est question de mettre en valeur l'histoire de l'Europe. LE PARC LÉOPOLD S'INSCRIT DANS LA PERMANENCE

C'est une des rares parcelles de ce secteur de Bruxelles à ne jamais avoir été bouleversée par la constante modernisation fonctionnelle du quartier, on y trouve les traces les plus anciennes du paysage originel de la vallée du Maelbeek. C'est un écrin pour chacun des bâtiments remarquables qui y ont été construits et c'est un îlot de calme et d'harmonie dans un environnement hétéroclite à la qualité architecturale et urbanistique souvent déficiente. Le secteur associatif bruxellois a su le protéger en contribuant activement à son classement en tant que site en 1976 et pour plusieurs de ses bâtiments en 1987-1988. Le site est par ailleurs situé en Zone d'Intérêt Culturel Historique Esthétique et d'Embellissement.

L'INSTITUT DENTAIRE GEORGE EASTMAN S'INSCRIT DANS UNE FILIATION

L'Institut Eastman a été construit en 1934-1935 par l'architecte Michel Polak qui est largement reconnu pour son oeuvre, particulièrement à Bruxelles durant les années 1920-1930 (Villa Empain, Résidence Palace, Hôtel Plaza, ancien bâtiment de la RTT rue des Palais). Il a marqué de son empreinte de nombreux immeubles aux programmes architecturaux uniques et parmi ceux-ci l'Institut dentaire, financé par le mécène américain George Eastman à la suite d'autres opérations analogues réalisées à Stockholm, Paris, Rome, New York et Londres. Il faut noter que toutes ces institutions, sauf la bruxelloise, fonctionnent encore aujourd'hui dans le respect de leur vocation prophylactique et sociale d'origine.

LE PROJET DE LA « MAISON DE L'HISTOIRE EUROPÉENNE » S'INSCRIT DANS LE CONTEXTE

DÉRÉGULATEUR DU QUARTIER EUROPÉEN

Il faut se rappeler que si l'Institut Eastman n'a pas été classé dans la foulée d'autres bâtiments du parc Léopold en 1988, on le doit déjà au Parlement européen qui souhaitait y garder les coudées franches pour y aménager des salles de réunion. L'irrespect d'hier autorise donc aujourd'hui les atteintes au patrimoine. La désinvolture face aux normes en matière d'urbanisme et de patrimoine dans le parc Léopold est le reflet de ce qui se passe sur la rue Belliard (tour Van Maerlandt, projet de démolition/reconstruction de l'ancienne BACOB) dans le sillage du « Projet urbain Loi ». L'auteur du projet architectural ne s'est pas privé de justifier sa surélévation de 3 étages du bâtiment ancien par les nouveaux gabarits envisagés aux abords du parc et par l'éclectisme stylistique des immeubles situés en dehors du site classé. Il signale, par contre, qu'à Paris, il avait dû enterrer le programme qui lui avait été imposé pour le Petit Palais, Bruxelles n'étant pas Paris, son patrimoine ne semble pas digne d'une telle attention.

LE PROJET DE LA « MAISON DE L'HISTOIRE EUROPÉENNE » NE S'INSCRIT PAS DANS LA TRANSPARENCE

La demande de permis a été discutée ce 19 juin 2012 en commission de concertation de la Ville de Bruxelles. Le projet a reçu une volée de bois vert de la part des habitants, représentés par l'Association du Quartier Léopold (AQL) mais aussi des associations telles que l'ARAU, Europa Nostra et Pétitions-Patrimoine[[Analyses en ligne :

AQL : <http://www.quartier-europeen.eu/Installation-de-la-Maison-de-l>

ARAU : <http://www.arau.org/au/d3c1bcedb7ca8018f3e8d3ccc04d1671f56c6c05.pdf>

Pétitions-Patrimoine : http://petitionspatrimoine.blogspot.be/2012_05_01_archive.html]]. Pour comprendre pourquoi il était nécessaire de doubler le volume du bâtiment Eastman, les habitants ont demandé que le programme muséographique, à partir duquel les architectes avaient à travailler, soit rendu public. Il est effectivement indispensable de connaître la qualité, la répartition et les superficies des fonctions d'un tel musée (exposition permanente et/ou temporaire, locaux administratifs, espaces d'accueil, cafétéria, boutique,?) pour pouvoir évaluer ce projet en toute connaissance de cause. Le représentant de l'administration du Parlement européen a fini par déclarer que cette information n'avait pas à être rendue publique.

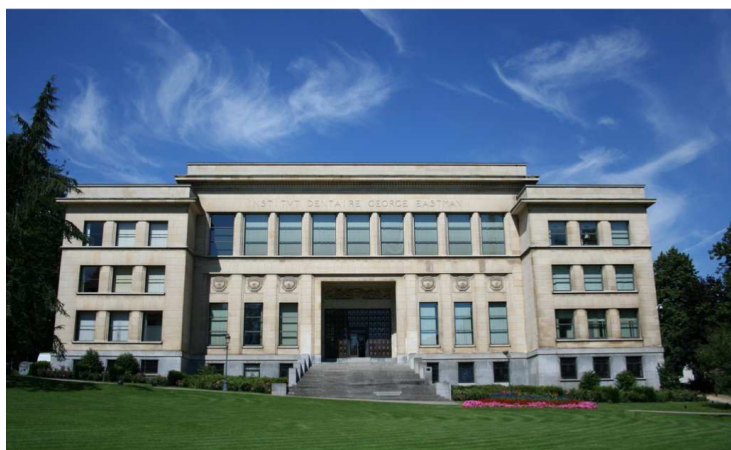
UNE CONCERTATION PUBLIQUE ET UN AVIS DÉCONCERTANT

L'avis de la commission de concertation est un modèle de langue de bois :

«Considérant que l'extension qui se situe dans la cour et en couronnement s'articule dans la composition des volumes du bâtiment existant»

«Considérant que le projet constitue un défi technique de créer un musée à la fois fonctionnel, accessible pour tous et sécurisé»

Voilà un florilège d'arguments technocratiques et tautologiques visant à lever tout obstacle à la défiguration de ce qui doit, y compris dans le site classé du parc Léopold, s'adapter aux principes de la révolution immobilière permanente d'un quartier européen qui ne veut pas oublier qu'il s'appelle Léopold. Les Bruxellois ne sont pas des citoyens européens de seconde zone et ne peuvent s'accommoder d'un tel déni ni de la part des pouvoirs publics qui les représentent ni de la part des institutions européennes qu'ils ont accueillies. Ils exigent d'abord une publication du programme muséographique afin que chacun puisse évaluer si les fonctions qu'il impose aux architectes ne font pas double emploi avec le Parlementarium, ou avec l'offre urbaine de la place Jourdan toute proche. Ils demandent ensuite que le projet de musée soit redimensionné afin de le rendre compatible avec la conservation du patrimoine du parc Léopold, en accord avec les principes de la Charte de Venise[[www.icomos.org/charters/venice_f.pdf - Article 6 en particulier : « La conservation d'un monument implique celle d'un cadre à son échelle. Lorsque le cadre traditionnel subsiste, celui-ci sera conservé, et toute construction nouvelle, toute destruction et tout aménagement qui pourrait altérer les rapports de volumes et de couleurs seront proscrits. »]] qui sont reconnus par les instances internationales et qui sont généralement d'application sur tout le territoire européen. La restauration exemplaire et récente de la Villa Empain (réalisée par la Fondation Boghossian) est bien la preuve qu'une activité culturelle ouverte bien au-delà des frontières de l'Europe rayonne aussi par la qualité tout en mesure de son installation dans cet autre bâtiment remarquable de Michel Polak. Le Parlement européen ne devrait pas s'exonérer de la règle commune en tirant profit d'une faille administrative (absence de classement). Nous ne nous attendons certainement pas de cette grande institution, à laquelle nous sommes tous attachés, qu'elle s'assujettisse à la rhétorique encombrante et mercantile qui semblent conduire l'ensemble du projet européen vers un avenir auquel les bruxellois comme tous les citoyens européens ne pourront adhérer. Signataires : **Association du Quartier Léopold, ARAU, Pétitions-Patrimoine, Fondation Boghossian (Villa Empain)**



L'Institut dentaire Eastman - photo © SashM

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter :

Marco Schmitt

0497 122 770

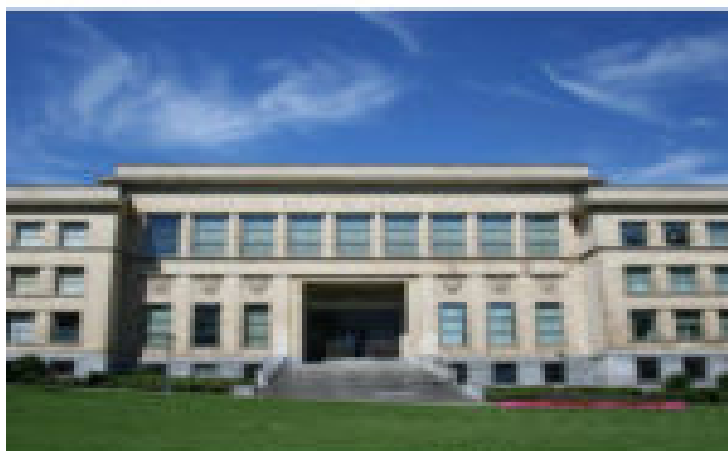
marco.schmitt@mar-sch.net

ou

Marion Alecian

02 219 33 45

m.alecian@arau.org



L'Institut dentaire Eastman - photo © SashM

